

Check-list : 1 à 2 mois avant le déménagement

- Le contrat pour le nouveau logement est-il signé et juridiquement valable
- Le contrat pour le logement que vous allez quitter a-t-il été résilié dans les délais? Ou avez-vous transmis au loueur l'adresse d'une personne au moins susceptible de reprendre votre bail?
- Mesurez les fenêtres du nouveau logement pour modifier vos rideaux ou en racheter.
- Planifiez comment vider systématiquement le congélateur (en consommant son contenu) jusqu'au jour du déménagement.
- Faites couper le téléphone à l'ancienne adresse et faites-le brancher à la nouvelle (vous trouverez les formulaires correspondants dans l'annuaire ou en ligne sur www.swisscom-fixnet.ch.)
- Téléphonnez à Swisscom (tél. 0800 800 800) pour demander combien de temps il faut attendre avant de disposer d'un raccordement téléphonique dans le nouveau logement.
- Contactez l'installateur téléphonique au nouveau lieu de domicile. Mandatez-le par écrit pour qu'il réalise l'installation.
- Commandez les rideaux et les tringles. Faites confirmer la date de livraison par écrit.
- Commandez les moquettes. Faites confirmer les dates de livraison et de pose par écrit.
- Commandez le papier à lettres, les enveloppes, le timbre et les cartes de visites portant la nouvelle adresse.
- Planifiez les achats de meubles et faites-les livrer directement à la nouvelle adresse. Faites confirmer la commande et la date de livraison par écrit.
- Fixez la date de visite du logement avec l'entreprise de déménagement, afin de faire établir une offre.
- Fixez la date et l'heure du déménagement avec l'ancien et le nouveau loueur. Faites-les confirmer par écrit.
- Convenez (par écrit) la reprise d'objets d'ameublement et leur prix avec le locataire qui reprend votre appartement.
- Avisez une entreprise de nettoyage pour le nettoyage de l'appartement que vous quittez. Il est absolument indispensable de faire confirmer par écrit la date, le prix et le mode de remise de l'appartement.
- Etablissez un plan pour vider la cave, le grenier, etc., en tenant compte des dates usuelles d'enlèvement des déchets encombrants dans votre commune.

Check-list : 1 à 2 mois avant le déménagement

- Mandatez par écrit les artisans qui doivent effectuer des travaux le jour du déménagement dans l'ancien et/ou le nouveau logement. Précisez la date et l'heure.
 - Electricien
 - Peintre
 - Poseur de moquettes
- Un déménagement coûte de l'argent, surtout si vous souhaitez profiter de l'occasion pour faire quelques nouvelles acquisitions. Discutez de vos projets avec votre banquier avant de vous engager dans des contrats onéreux de paiements par acomptes.
- Clarifiez si votre entreprise participera à vos frais de déménagement, si vous obtiendrez des congés pour votre déménagement et combien de jours vous seront accordés.
- Organisez une fête de départ pour les voisins et les connaissances? Peut-être cela vous permettra-t-il de vous débarrasser de tel ou tel objet que vous n'avez pas l'intention d'emporter dans le nouvel appartement. De plus vous pourrez ainsi vider votre cave et votre congélateur. C'est aussi une manière de trouver des aides pour le déménagement.
- Organisez un vide-grenier dans votre garage, éventuellement en l'annonçant dans la presse locale. Vous pourrez ainsi vous débarrasser de quelques objets. Ou pourquoi ne pas les vendre sur www.ebay.ch ou www.ricardo.ch?
- Si vous possédez des objets ou des meubles qui ont besoin d'être réparés, faites-les réparer avant le déménagement et dans la mesure du possible, faites-les livrer ou allez les chercher après le déménagement.
- Annoncez aussi tôt que possible à votre employeur que vous souhaitez prendre congé pour votre déménagement. Vous avez droit à un jour de congé payé.
- Informez la jardinière d'enfants ou l'institutrice du changement de domicile. Ce sont elles qui se chargent d'annoncer les enfants à la nouvelle commune et/ou au service de répartition des élèves (dans les grandes villes).
- Informez-vous pour savoir s'il existe des différences entre les programmes des nouvelles et anciennes écoles. Clarifiez s'il est nécessaire de préparer vos enfants. Discutez avec les enseignants de la nécessité de mesures telles que des cours de répétition.